

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations en cours	32 906,39	Réserves (1068)	185 887,65
Remboursement d'emprunts	740 000,00		
Résultat d'investissement reporté	167 981,26		
Total des dépenses réelles	940 887,65	Total des recettes réelles	185 887,65

Opérations d'ordre

		Virement de la section d'exploitation	574 239,00
		Amortissement des immobilisations	180 761,00
Total des dépenses d'ordre	0	Total des recettes d'ordres	755 000,00

TOTAL GENERAL	940 887,65	TOTAL GENERAL	940 887,65
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le Budget Primitif 2013 – Parc de stationnement de la plage – Parking du centre balnéaire par :

➤ **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. Jean Claude CHAUVIERE – Conseiller indépendant, M. Jacques BOUDIER - Conseiller indépendant « Verts »**

➤ **7 voix « contre » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

Les Roches
Budget Primitif 2013

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 32

LE 14 MARS DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n° 6), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 5 à la question n° 16), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 25), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 6), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 5), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 4 et de la question n° 17 à la question n° 36), M. LAPENA Christian (de la question n° 26 à la question n° 36), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 5).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme DELANDRE Béatrice à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4 et de la question n° 17 à la question n° 25), M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 26 à la question n° 36), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane, Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme SANOKO Barkissa à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 5).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Céline EMO, Conseillère Municipale Déléguée, expose que :

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet de Budget Primitif 2013

Considérant l'avis de la Commission n° 1 et du Conseil d'Exploitation du Centre les Roches en date du 04 mars 2013, le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2013 du Centre les Roches qui se décompose de la façon suivante :

Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	137 230,00	Produits des services, du domaine et ventes diverses	255 050,00
Charges de personnel et frais assimilés	183 321,57	Dotations et participations	47 000,00
Charges financières		Autres produits de gestion courante	100,00
Charges exceptionnelles	350,00	Résultat de fonctionnement reporté	22 041,57
Total des dépenses réelles	320 901,57	Total des recettes réelles	324 191,57

Opérations d'ordre

Virement à la section d'investissement	3 290,00		
Dotations aux amortissements	0,00		
Total des dépenses d'ordre	3290,00	Total des recettes d'ordres	0,00

TOTAL GENERAL	324 191,57	TOTAL GENERAL	324 191,57
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	9 930,20	Résultat d'investissement reporté	6 640,20
Total des dépenses réelles	9 930,20	Total des recettes réelles	6 640,20

Opérations d'ordre

		Virement de la section de fonctionnement	0,00
		Amortissement des immobilisations	3 290,00
Total des dépenses d'ordre	0	Total des recettes d'ordres	3 290,00

TOTAL GENERAL	9 930,20	TOTAL GENERAL	9 930,20
----------------------	-----------------	----------------------	-----------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**
ADOpte le Budget Primitif 2013 du Centre « Les Roches » par :

➤ **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et
Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Indépendants de
Gauche, M. Jean Claude CHAUVIERE – Conseiller indépendant,
M. Jacques BOUDIER - Conseiller indépendant «Verts »**

➤ **7 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des
Elus Centristes**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--